

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET  
DES VALLEES DU HAUT-BEARN  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

---

**SÉANCE DU 18 JANVIER 2017**

---

Etaient Présents, 61 titulaires, 1 suppléante, 9 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Didier BAYENS, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOÏPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Marianne PAPAREMBORDE, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Maïlys DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Gérard BURS, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE, Christophe GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Joseph LEES	à	Daniel LACRAMPE
	Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFRANE
	Dominique FOIX	à	Denise MICHAUT
	Pierre SERENA	à	Maïlys DEL PIANTA
	André LABARTHE	à	Henriette BONNET
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
	Aurélie GIRAUDON	à	Bernard MORA
	Robert BAREILLE	à	André BERNOS

Suppléants : Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE

Excusés : Etienne SERNA, Jacques CAZAURANG, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Didier CASTERES,

**REÇU**  
**Le 31 JAN. 2017**  
**SOUS - PREFECTURE**  
**OLORON Ste MARIE**

**RAPPORT N° 170118-14-ADM-**

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU  
PAYS D'OLORON ET DES VALLEES DU HAUT-BEARN AU COMITE DE PILOTAGE DU PAYS  
D'ART ET D'HISTOIRE PYRENEES BEARNAISES**

M. MORA rappelle que le Pays d'Art et d'Histoire Pyrénées Béarnaises a été labellisé le 17 novembre 2011. Il est formé entre les Communautés de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut-Béarn et de la Vallée d'Ossau.

Il a pour objet la mise en œuvre de la convention décennale signée le 18 janvier 2013 en présence de Mme Aurélie Filippetti, alors Ministre de la Culture et de la Communication.

Ce projet de développement patrimonial porte sur :

- la valorisation et la promotion de la qualité architecturale
- le développement de la politique des publics (habitants, jeune public, touristes, publics empêchés...)
- la gestion d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine et de son réseau

Pour ce faire, le Pays d'art et d'histoire est administré par un Comité de Pilotage composé des représentants de :

- chacun des EPCI composant le Pays d'art et d'histoire,
- l'Etat via la DRAC Nouvelle Aquitaine et la Sous-Préfecture d'Oloron,
- le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine,
- le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques,
- le Parc National des Pyrénées,
- l'Inspection Académique,
- l'Association Sites et Cités remarquables (ex Association Nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire).

Notre collectivité doit désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour siéger au Comité de Pilotage qui garantit la conformité des actions menées par le Pays d'art et d'histoire, notamment avec les politiques nationales et territoriales.

Où cet exposé,

### Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

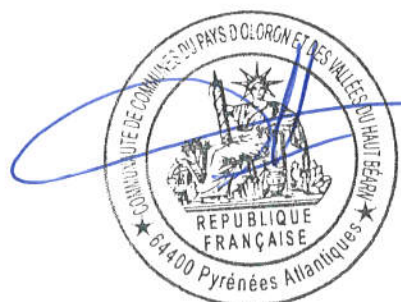
- **DESIGNE** Mmes **Élisabeth MÉDARD** et **France JAUBERT-BATAILLE**, comme titulaires, et **Mrs. Pierre CASABONNE** et **Claude LACOUR** comme suppléants pour représenter la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn au Comité de Pilotage du Pays d'art et d'histoire Pyrénées béarnaises.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 18 janvier 2017

Suivent les signatures

Affiché le 31.01.17

Le Président



Daniel LACRAMPE

